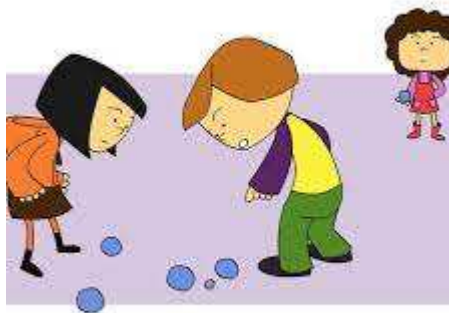


Projet de construction d'une Ecole de Pétanque

65, avenue Clot-Bey – 13008 Marseille



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DES INTERVENANTS
2. LIEU D'ENSEIGNEMENT ET OBJECTIF
3. FONCTIONNEMENT
4. MOYEN FINANCIER
5. CONDITIONS MATÉRIELLES
6. ACCUEIL ET ATTITUDE ENVERS LES ENFANTS
7. RÈGLES A NE PAS OUBLIER
8. BILAN PERSONNEL DE L'ÉDUCATEUR
9. DÉMARRAGE ÉCOLE DE PÉTANQUE
10. ATTENTE DES STRUCTURES TECHNIQUES
11. PIÈCES A FOURNIR, CONTACTS ET HORAIRES
12. FICHE DE CRÉATION « ÉCOLE DE PÉTANQUE »
13. PLAN DES TERRAINS DU SMUC BOULES
14. DIPLÔMES :
 - * Certificat de formation « Initiation à la réduction des risques »
 - * Certificat de compétences « Prévention et secours civiques »
 - * Brevet Fédéral d'Éducateur 2ème DEGRÉ de Pétanque

1. PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Le Président, et où les responsables présenteront l'encadrement de l'école de pétanque.

Une présentation du projet pédagogique et le fonctionnement de cette école se fera en présence des parents.

- **Mahy Pascal**
 - **Président du SMUC Boules**
- **Chabalière Cathy**
 - **Vice-Présidente du SMUC Boules**

- **Flandin Claude**
 - **Educateur de niveau BF2**

03/11/1947

Tél : 07.81.12.88.29

SMUC Boules

Licence : 013/01362597



Ecole de Pétanque SMUC Boules

2. LIEU D'ENSEIGNEMENT ET OBJECTIF

Projet de création d'une école de Pétanque dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille

Siège : Stade Marseillais Université Club – SMUC

Lieu : 65, avenue Clot Bey – 13008 Marseille

Président :	Pascal MAHY
Vice- Présidente :	Cathy CHABALIER
Secrétaire Générale :	Huguette PICCA
Directeur Sportif et éducateur :	Claude FLANDIN
Directrice Sportive adjointe :	Michel VINEL-POULTON

Le Stade Marseillais Université Club, association loi 1901, déclaré en Préfecture sous le numéro : W133000110

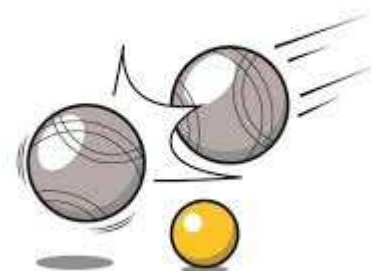
Cette école pourrait démarrer sous la dénomination suivante :

ECOLE de PETANQUE SMUC BOULES 8^{ème}

A partir du 1^{er} mars 2024, 09h30

Sous la responsabilité du Président et de son bureau, l'encadrement de cette école sera assuré par des personnes réunissant de multiples compétences, à savoir :

- **animateurs**
- **éducateurs**
- **initiateurs**
- **secouristes premiers secours**



3. FONCTIONNEMENT

Tous les entraînements seraient dispensés tous les samedis matin (hors vacances scolaires) à de 09h00 à 11h30 (printemps/été) et de 09h30 à 12h00 (automne/hiver), sur les terrains de pétanque du SMUC de la section Boules.

Cette espace de jeux est équipé :

- clôturé
- un portillon fermé pour le passage des personnes
- de sanitaires
- un grand portail donnant l'accès aux pompiers

Des cours théoriques seront prodigués et porteront sur les bases du jeu, le périmètre de sécurité (à rappeler tout le temps), le règlement, la notion de l'équipe, la solidarité, le respect de tous et de tout.

Nous insisterons fortement sur la notion de fair-play « rester humbles dans la victoire et accepter sportivement la défaite ».

Pendant la pause entre 10h00 et 10h30 , une boisson chaude ou froide avec des viennoiseries vous seront proposés dans un espace dédié aux abords des terrains de pétanque.

Planification sur l'année en cours de :

- séances d'entraînement hebdomadaire,
- Ateliers
- Jeux
- Bilan informatique reprenant par séance le suivi des points forts et des points faibles de chaque enfant permettant d'adapter des séances spécifiques à chacun, si possible, en leur faisant travailler les points négatifs, sans omettre de travailler les points positifs, ces derniers avec moins d'intensité certes, mais sérieusement.
- Selon le niveau des jeunes, et, si mentalement et techniquement prêts, les faire participer à des compétitions de jeunes dans l'année, avec bien entendu l'accord des parents.

4. MOYEN FINANCIER

Demande de subvention auprès des pouvoirs publics :

Mairie, Département, Région

Le montant de(s) subvention(s) devront aider à couvrir les frais de fonctionnement (collations et déplacements dans l'année, ainsi que l'achat de matériel)

- **Coût du matériel estimé à 600 € : piquets, but, plots ou cubes, ficelle, bombe de peinture, et 10 triplettes de boules (enfant)**
- **Coût des collations estimé à 40 € par enfant sur l'année**
- **Coût des déplacements : les frais engagés engendrés lors de déplacement et concernant les enfants seront pris en charge par les parents, seuls les frais de déplacement des encadrants lors de compétitions sont à prendre en compte à hauteur de 100 €.**
- **Soit pour une année avec une école de 30 enfants :**
 - **40€(collations) x 30 enfants = 1 200 €**
 - **600€ (matériels) = 600 €**
 - **Déplacement des encadrants = 100 €**

Total pour l'année : 1 900 €

Les frais annoncés ci-dessus seront dans un premier temps pris en charge par le Club.

Les licences pour les jeunes allant de :

- **6 ans à 15 ans sont aux tarifs de 8€ dans l'année (en supplément de la cotisation)**
- **de 16 ans à 17 ans aux tarifs de 33 € pour l'année (en supplément de la cotisation)**

Une cotisation de 50 € sera demandée aux parents par enfant licencié, par année.

En contrepartie un sweat-shirt et un coupe-vent aux couleurs de l'école de Pétanque du SMUC seront offerts aux jeunes.

A partir du 1^{er} mars 2024, des journées de détection et d'initiation seront organisées et proposées aux jeunes de 7 ans minimum à 15 ans maximum si débutants , entre 9h00 et 12h00 avec des ateliers de points et de tirs pour promouvoir notre sport auprès des jeunes à travers l'école de Pétanque.

5. CONDITIONS MATÉRIELLES

Nous disposons de 12 terrains de jeu de Pétanques aux différents aspects, et 5 autres terrains.

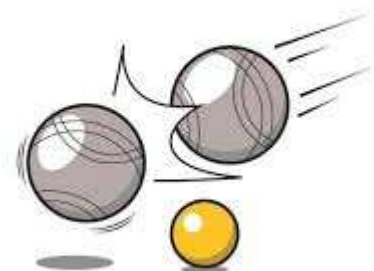
- Disposer de plusieurs types de terrains permet de varier les exercices naturellement et facilite l'adaptation.
- Disposer d'une salle de réunion permet des séances de « tableau noir », de projections, de discussions tactiques
 - Une partie sera dédiée et aux grès des ateliers arrosés ou pas pour inciter certains aspects du lancer de boules.
 - L'autre partie sera convertie en 6 jeux de pétanques

Nous disposons de quelques boules de pétanques, et nous allons faire l'acquisition de quelques triplettes (boules pour enfants).

Idem pour les cercles de lancer (30).

Sont manquants actuellement :

- Des plots ou cubes
- Des piquets d'environ 1,5 mètres pouvant être posés sur le sol, supportant des bois d'environ 2 mètres relié entre eux par une ficelle ou cordelette fine d'environ 3,5 mètres.
- Des buts de couleur.



6. ACCUEIL ET ATTITUDE ENVERS LES ENFANTS

L'accueil des enfants est un moment important, et ne sera pas négligé lors de la séance d'ouverture de l'école de pétanque.

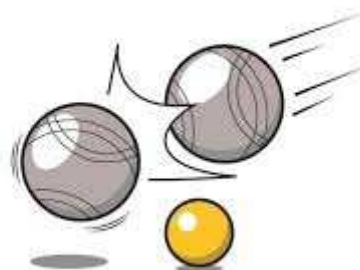
Le responsable de cette école accueillera un à un les futurs élèves, puis réunira le groupe d'enfants, pour procéder aux mots de bienvenue.

7. RÈGLES A NE PAS OUBLIER

L'école de pétanque doit se dérouler dans un esprit de camaraderie (élèves / élèves mais aussi élèves / éducateurs).

Ne pas oublier que si c'est l'école du Mercredi ou du vendredi, que ce n'est pas l'école elle-même. L'éducateur veillera à faire preuve d'une certaine autorité et assurera la bonne tenue des enfants, cependant il laissera s'extérioriser leur plaisir de jouer.

Pour conclure, l'éducateur sera à l'écoute de tous les élèves sans exception (les doués ou non) et bien connaître les enfants pour adapter les exercices au groupe dans un souci d'efficacité ou de communication.



8. BILAN PERSONNEL DE L'ÉDUCATEUR

Avant l'ouverture effective de l'école de Pétanque au Club des Amis de Saint Julien. Nonobstant, pendant 4 mois je suis allé suivre les entraînements des jeunes de l'école de Pétanque des Amis de Saint Julien à Marseille le samedi matin pour avoir aperçu des difficultés, ainsi que des joies que procurent l'initiation et l'animation auprès des jeunes garçons et filles.

Après obtention du brevet d'initiateur en avril 2013, j'ai ensuite proposé au président du club l'A.B.M (Michelet) de monter un pôle féminin regroupant les féminines du groupe pour perfectionner leurs techniques et tactiques et ainsi moins appréhender les compétitions à l'extérieur.

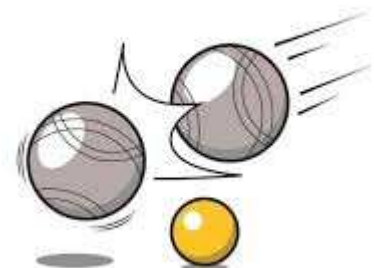
Ce pôle féminin a débuté en juin 2013 et a perduré jusqu'en 2022. Il m'a permis de concilier ateliers et jeux de manière hebdomadaire les samedis matin.

Entre-temps, j'ai acquis le Brevet Fédéral d'Éducateur de niveau 2 avec une longue expérience dans le club des amis de Saint-Julien, ou en plus des animations pétanques, j'ai coaché différentes équipes dans les championnats départementaux, régionaux, ainsi qu'une équipe cadet aux championnats de France (8^{ème} de finale).

Objectif :

Amener plus de bénévoles autour de l'école de pétanque et les inciter à passer le brevet de niveau BF1 qui apportera une crédibilité nécessaire à la formation et peut-être une évolution vers le BF2 (formation et animation).

Ce qui permettra de créer une osmose entre les anciens et les plus jeunes.

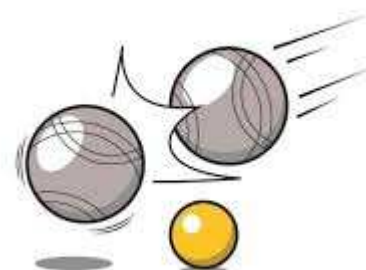


10. Attente des structures techniques Départementales, Régionales, Nationales

Dans un premier temps, un suivi de cette école par le comité départemental sera demandé, pour des besoins évidents de conseil extérieurs et pertinents, notamment sur les orientations demandées par les différentes structures (départementales), (Régionales), (Nationales).

- Plus de féminines, plus de benjamins, minimes, cadets, juniors, pour éventuellement pallier le manque de jeunes par catégories.

Des stages d'une journée permettant de réunir les différents acteurs de notre sport, pour partager les différences expériences des uns et des autres et pouvoir discuter des difficultés éventuellement rencontrées pouvant amener lors de ces discussions des solutions durables.



11. PIÈCES A FOURNIR, CONTACTS ET HORAIRES

Ecole de Pétanque – SMUC Boules 8^{ème}

65, avenue Clot-Bey – 13008 Marseille

Lieu d'entraînement : SMUC Boules

65, Avenue Clot-Bey – 13008 Marseille

Horaires d'entraînement

Le samedi de 09h00 à 11 h 30

Contacts : Mr Mahy Pascal (Président de la section Pétanque) 06.65.44.14.20

Mr Flandin Claude (éducateur et directeur technique) 07.81.12.88.29

Mme Chabalière Cathy (Vice-Présidente) 06.63.71.37.40

Pièces à fournir pour 2024 :

- Questionnaire médical à remplir par les parents
- Fiche de renseignements remise par le club
- 2 photos pour les licences
- Cotisation annuelle : 50 € (toute catégorie)
- Frais de licences en supplément